

TRANSMIS LE 03/11/2024  
REÇU LE 03/11/2024  
AFFICHÉ LE 24/11/2024  
NOTIFIÉ LE 24/11/2024  
PUBLIÉ LE 24/11/2024  
EXÉCUTOIRE LE 24/11/2024

2024/...



## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2024 DÉLIBÉRATION N°11

**OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉ 22BA47 - MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'EXTENSION DE L'ÉCOLE MATERNELLE ET DE LA RESTAURATION COLLECTIVE ET CRÉATION DE L'ALSH DE L'ÉCOLE ÉPINE GUYON - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°1.**

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,  
L'an deux mil vingt-quatre, le 21 du mois de novembre à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

#### Groupe J'AIME FRANCONVILLE

**M. le Maire** : Xavier MELKI.

**Adjoint au Maire (\*)** : Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

**Conseillers Municipaux (\*)** : Henri FERNANDEZ, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Bruno DE CARLI, Thierry BILLARAND, Hervé GALICHET, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Valentin BARTECKI, Alain MAKOUNDIA.

#### Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

**Conseillers Municipaux (\*)** : Stéphane AUBOIN.

#### Groupe FRANCONVILLE EN ACTION !

**Conseillers Municipaux (\*)** : Vincent MULOT.

#### Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE.

**Conseillers Municipaux (\*)** : Florent BATIER, Océane USTASE

#### ABSENTS ayant donné Procuration

#### Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Laurie DODIN : Bruno DE CARLI

Florence DECOURTY : Henri FERNANDEZ

Françoise GONZALEZ : Patrick BOULLÉ

Sophie FERREIRA : Étienne LE BÉCHEC

Maryem EL AMRANI : Thierry BILLARAND

Rachel SABATIER GIRAULT : Jacques DUCROCQ

Marion WERNER : Claire LE BERRE

#### ABSENTS

#### Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Marc SCHWEITZER : Stéphane AUBOIN

Pasionaria ENEDAGUILA (Absente excusée)

#### Groupe FRANCONVILLE EN ACTION !

Françoise LASCOT : Vincent MULOT

**Secrétaire de séance** : Sabrina FORTUNATO.

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal, convoqué le 15 novembre 2024, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

\*\*\*\*\*

(\*) Par ordre du tableau et par groupe



## CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2024 DÉLIBÉRATION N°11

**OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉ 22BA47 - MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'EXTENSION DE L'ÉCOLE MATERNELLE ET DE LA RESTAURATION COLLECTIVE ET CRÉATION DE L'ALSH DE L'ÉCOLE ÉPINE GUYON - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°1.**

### Le Conseil municipal

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-12 et L. 2121-13,

**VU** le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2194-1 et R. 2194-2,

**VU** la délibération n°16 du Conseil Municipal en date du 22 juin 2023 relative à l'attribution du marché 22BA47 pour la mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension de l'école maternelle, de la restauration collective et la création de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de l'école Epine Guyon pour un montant de rémunération provisoire de 886 185,18 € HT et 1 063 422,21 € TTC au groupement d'entreprises représenté par l'Agence ENGASSER ASSOCIES mandataire,

**VU** la notification du marché 22BA47 le 5 juillet 2023,

**CONSIDÉRANT** que le marché initial a été notifié avec un montant provisoire de rémunération fixé à 10,84% du montant estimatif des travaux évalué à 8 175 140,00 € HT, soit un forfait provisoire de rémunération du maître d'œuvre de 886 185,18 € HT soit 1 063 422,20 € TTC pour la mission de base, auxquels il faut ajouter 140 063,83 € HT soit 168 076,60 € TTC pour les missions complémentaires,

**CONSIDÉRANT** les stipulations du marché 22BA47, lesquelles prévoient une actualisation du forfait de rémunération du maître d'œuvre à l'issue de la phase Avant-Projet Définitif (APD),

**CONSIDÉRANT** que les études d'APD ont évalué le montant estimatifs des travaux à 9 137 646,17 € HT soit 10 965 175,40 € TTC,

**CONSIDÉRANT** que l'application du taux de rémunération du maître d'œuvre au montant estimatif des travaux issu de l'APD permet de déterminer le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre,

**CONSIDÉRANT** que la fixation du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre fait l'objet d'un avenant n°1,

**CONSIDÉRANT** qu'à la demande de la Ville, le programme initial du projet a fait l'objet de modifications, lesquelles ont un impact sur les missions complémentaire du maître d'œuvre et qu'il y a lieu d'intégrer dans l'avenant n°1, la plus-value représentée par ces missions,

**CONSIDÉRANT** que le forfait définitif de rémunération de la mission de base du groupement d'entreprises titulaire du marché est fixé à 990 520,84 € HT soit 1 188 625,01 € TTC,

**CONSIDÉRANT** que les plus-values liées à l'augmentation du montant des missions complémentaires représentent 32 150,28 € HT soit 38 580,34 € TTC,



Ville de Franconville la Garenne (95130)  
Direction de la Commande publique

Caractère Exécutoire le 04/12/24  
Par délégation du Maire  
L'Adjoint au Maire  
A. Alain VERBRUGGE



2024/...

Question n°11 du CM du 21/11/2024 - P 2/2

**CONSIDERANT** que l'avenant n°1 représente une plus-value de 136 485,95 € HT soit 163 783,14 € TTC, représentant une augmentation de 13,30 % du montant initial du marché,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché,

**APRÈS** l'avis de la Commission d'appel d'offres du 5 novembre 2024, de la Commission Techniques en date du 5 novembre 2024 et de la Commission Ressources et Développement en date du 7 novembre 2024,

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le CONSEIL MUNICIPAL :**

**Article 1 : APPROUVE** les conclusions de l'avenant n°1 au marché 22BA47 - MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'EXTENSION DE L'ÉCOLE MATERNELLE ET DE LA RESTAURATION COLLECTIVE ET CREATION DE L'ALSH DE L'ÉCOLE EPINE GUYON), actant le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre pour la mission de base, et les plus-values liées à l'évolution du programme initial et modifiant le montant des missions complémentaires. Le montant du forfait définitif de rémunération :

- Pour la mission de base est fixé à 990 520,84 € HT soit 1 188 625,01 € TTC ;
- La plus-value des missions complémentaires représente 32 150,28 € HT soit 38 580,34 € TTC ;
- Soit une augmentation de 13,30 % du montant initial du contrat.

**Article 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 avec le groupement d'entreprises titulaire dont le mandataire est l'Agence ENGASSER ASSOCIES,

**Article 3 : DIT** que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget Ville.

**Article 4 : PRÉCISE** qu'en application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

**Article 5 : PRÉCISE** que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**A l'unanimité des votants**

Pour : 38 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**Xavier MELKI**  
**Maire de Franconville-la-Garenne**  
**Conseiller régional d'Ile-de-France**



**Acte à classer**

DEL21112024Q11

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2024-12-03T06-51-57.00 ( MI257361274 )

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20241121-DEL21112024Q11-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : COMMANDE PUBLIQUE - MARCHÉ 22BA47 - MISSION DE MAÎTRISE D'OEUVRE POUR L'EXTENSION DE L'ÉCOLE MATERNELLE ET DE LA RESTAURATION COLLECTIVE ET CRÉATION DE L'ACCUEIL DE L'ÉCOLE ÉPINE GUYON - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N.1.

Date de décision : 21/11/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique  
1.6. Actes relatifs à la maîtrise d'oeuvre

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [11 - CP - ÉPINE GUYON Avt 1  
22BA47.PDF](#)

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 03/12/24 à 06:51

Date 03/12/24 à 06:51

Date 03/12/24 à 07:00

Par SADEQ Fatiha

Par SADEQ Fatiha